

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'EST  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE BERTOUA 1<sup>er</sup>  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
\*\*\*\*\*  
EAST REGION  
\*\*\*\*\*  
LOM AND DJEREM DIVISION  
\*\*\*\*\*  
BERTOUA 1<sup>er</sup> COUNCIL  
\*\*\*\*\*

## DECISION N° 40 /D/C.BTA 1<sup>er</sup> /SG/2019

Portant attribution des Lettres-Commandes à l'Appel d'Offres National Ouvert N° 006/AONO/C.BTA 1<sup>er</sup> /CDPMP-LD/2019 du 30/01/2019 En procédure d'urgence pour la réalisation des forages équipés de PMH dans certaines localités de la commune de BERTOUA 1<sup>er</sup>, Département du LOM ET DJEREM, Région de L'EST

**MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRE BERTOUA 1<sup>er</sup>.**

**FINANCEMENT : BIP, Exercice 2019 :**

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1<sup>er</sup>, Autorité Contractante ;

Vu La Constitution  
 Vu Le décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du gouvernement  
 Vu Le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du gouvernement ;  
 Vu Le décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics, modifié et complété par le Décret n°2013/271 du 05 Aout 2013  
 Vu Le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu Le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu La Circulaire N°001/C/MINFI du 02 Janvier 2018 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Entreprises et Établissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018 ;  
 Vu La lettre-circulaire N°0005/LC/MINMAP/CAB du 03 juillet 2018 précisant les mesures transitoires à observer suite à la signature et à la publication du décret N°2018/366 portant code des marchés publics  
 Vu L'Appel d'Offres National Ouvert N° 006/AONO/C.BTA 1<sup>er</sup> /CDPMP-LD/2019 du 30/01/2019 en procédure d'Urgence;

Considérant les nécessités de service

### DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> : Les Lettres-Commandes objets de l'Avis d'Appel d'Offres susvisé sont attribuées aux soumissionnaires ci-après :

N° lot	Désignation	Attributaire	Montant (TTC)	Délai (mois)
1	Réalisation d'un forage équipé de PMH à BONIS 1(chefferie)	<b>ETS TOM TITORO</b> TEL 671 312 179	<b>8 000 000</b>	03
2	Réalisation d'un forage équipé de PMH au Centre de Sante Intégré de BONIS	<b>ETS TOM TITORO</b> TEL 671 312 179	<b>8 500 000</b>	03

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publié partout où besoin sera.

### Ampliations :

- PREFET/LD ;
- FEICOM/EST
- DDMINMAP / LD ;
- CC/ARMP-Est ;
- Pdt/CDPM-LD (pour info) ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO ;
- ARCHIVES ;

BERTOUA, le 28/02//2019

**Le Maire de la Commune de BERTOUA 1<sup>ER</sup>, Maître d’Ouvrage,**

## Autorité Contractante



BEMBELL D'IPACK Olivier Cromwell